



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 21-mars-2023

Date de révision:

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Nom du produit AllClear Lift-Off E-188 Dilué

Autres moyens d'identification

Numéro de la fiche de données de sécurité **ALLCLR-E188-DILUTE**

ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Liquide de dégivrage / antigivrage pour avions.

Utilisations contre-indiquées Utiliser uniquement sous les instructions du fabricant.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

AllClear Systems, LLC
655 Conshohocken Road, Suite 301
Conshohocken, PA 19428
Ph: 484-567-0680

Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide orange clair

État physique Liquide

Odeur Aucun

Classification

Toxicité aiguë – orale	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence – Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils de prudence – Réponse

Consulter un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Rincer la bouche.

Conseils de prudence – Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (numéro d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Éthylène glycol	107-21-1	> 40%	-	-

Si le nom chimique ou le numéro CAS est « propriétaire » et/ou le % en poids est écrit comme une plage, l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage de composition ont été retenus car il s'agit d'un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins**Conseils généraux**

Fournir cette fiche de données de sécurité au personnel médical pour le traitement.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation

Retirer individu exposé à l'air frais pendant 20 minutes. Consulter un médecin si l'état de santé de l'individu est en déclin ou si les symptômes persistent.

Ingestion En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, sauf à la direction du personnel médical. Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Peut causer des nausées, des vomissements, des maux d'estomac et la diarrhée.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Peut aggraver les troubles de la peau préexistants.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé.

Dangers particuliers associés au produit chimique Le produit peut devenir combustible après un chauffage prolongé au point d'ébullition.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. En contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Données écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Contenir et absorber le déversement avec un matériau absorbant (vermiculite, sable sec, sciure de bois).

Méthodes de nettoyage Balayer le matériel absorbé et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Jeter tout produit, résidu, contenant jetable ou chemise en conformité avec les règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la fiche de données de sécurité.

Prévention des dangers secondaires Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Suivez toutes les précautions dans cette fiche de données de sécurité même après le contenant est vide, car il peut conserver des résidus de produit. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions d'un stockage sûr et matériaux incompatibles

Conditions d'entreposage

Conserver le récipient bien fermé et conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'écart des matières incompatibles. Garder sous clef.

Matériaux d'emballage

Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Ethylène glycol 107-21-1	Plafond : 100 mg/m ³ Aérosol seulement	Plafond : 50 ppm Plafond: 125 mg/m ³		

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Douches oculaires. Douches.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection si des éclaboussures est possible.

Protection des mains

Gants imperméables aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps

Bottes, tabliers nécessaires pour la protection contre les déversements/éclaboussures.

Protection respiratoire

Pas habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations générales sur l'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide orange clair
Couleur	Orange clair
Odeur	Aucun
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	7.90-8.80	
Point de fusion/point de congélation	100% < -70 °C 75% v/v -60 °C 50% v/v -28 °C	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 100 °C / > 212 °F	
Point d'éclair	> 100 °C / 212 °F	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide – non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Pression de vapeur	10 mmHg	@ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur	1.5 (Estimation)	(Air=1)
Densité relative	1.10496	@ 20°C (68 °F)
Solubilité dans l'eau	Complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	> 250 °C / > 482 °F	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Pas un explosif.	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Risque d'explosion en cas de dessèchement. Ne pas sécher le produit.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone et d'autres gaz nocifs.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Peut causer une irritation temporaire des yeux.
Contact avec la peau	Colle la peau et les yeux en quelques secondes.
Inhalation	Peut accroître l'absorption d'autres produits chimiques.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente fiche de données de sécurité pour les symptômes.

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë Non déterminé

Toxicité aiguë inconnue Non déterminé

Renseignements sur les composants

Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	LC50 par inhalation
Éthylène glycol 107-21-1	4000 – 10200 mg/kg (Rat)	9530 µL/kg (Lapin) 10600 mg/kg (Rat)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou élimination.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ethylène glycol 107-21-1	6500 - 13000: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	41000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 14 -18: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 27540: 96h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 40761: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 16000: 96h Poecilia reticulata mg/L mg/L LC50 static 40000 - 60000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min	46300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistence/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Éthylène glycol 107-21-1	-1.93

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque Voir le document d'expédition actuelle plus pour les informations les plus récentes, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT Non réglementé (contenant individuel < quantité à déclarer)

Numéro UN/ID UN3082

Nom officiel d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Ethylene glycol)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Quantité à déclarer (RQ)	5000 livres

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Éthylène glycol	Présent	X		Présent		Présent	X	Présent	X	X

Légende:

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (United States Toxic Substances Act Section 8(b) Inventory)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada (Canadian Domestic Substances List)

NDSL - Liste extérieure des substances pour le Canada (Canadian Non-Domestic Substances List)

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes (European Inventory of Existing Chemical Substances)

ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques modifiées (European List of Notified Chemical Substances)

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon (Japan Existing and New Chemical Substances)

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (China Inventory of Existing Chemical Substances)

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée (Korean Existing and Evaluated Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

US Federal Regulations

CERCLA

Nom chimique	Quantité à déclarer – substances dangereuses	CERCLA/SARA
Éthylène glycol 107-21-1	5000 livres 2270 kg	

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de déclaration de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	SARA 313 – Seuil Valeurs %
Éthylène glycol - 107-21-1	107-21-1	< 55	1.0

US State Regulations

U.S. State Right-to-Know Regulations

Chemical Name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Éthylène glycol 107-21-1	X	X	X

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité Non déterminé	Instabilité Non déterminé	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé * Non déterminé	Inflammabilité Non déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

Date d'émission : 21-mars-2023

Date de révision :

Note de révision: Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité